

Conseil communal du 27 mars 2014

Les conseillers William Nijssen et Marina Sloodmaekers étaient excusés (Voerbelangen).

Aucune question n'a été posée.

Le **statut juridique du personnel** a été adapté suite à l'introduction du statut unique entre ouvriers et employés en matière de délai de préavis et de jour de carence et suite au fait qu'un fonctionnaire âgé de plus de 65 ans puisse rester en service moyennant accord tant du travailleur que de l'employeur (12 pour, 1 non valable).

Suite à l'approbation par le gouverneur des comptes annuels 2012 de la fabrique d'église de Moulind, le conseil procède à l'**approbation** du **budget** 2014 et du **plan pluriannuel** 2014-2019 de la **fabrique d'église de Moulind**.

Le conseil a procédé à la **suppression** de la **subvention de fonctionnement pour les fractions des partis politiques** (8 pour, 4 contre, 1 non valable). L'amendement introduit pour ce point, à savoir l'octroi de facilités d'infrastructure, n'a pas été approuvé (5 pour, 8 contre).

Le **règlement de rétribution** pour les **prestations de prévention incendie** effectuées par les **pompier**s qui avait été approuvé en séance du 20 février, a été annulé et remplacé par un nouveau règlement (8 pour, 4 contre, 1 non valable).

Suite à l'introduction de la BBC, les **demandes de subsides** concernant la **jeunesse** pour l'exercice 2014 devront être introduites **au plus tard pour le 31 décembre 2014**. Le règlement a été adapté en ce sens (9 pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non valable).

Pour l'**assemblée générale d'Infrax**, William Nijssen été désigné en tant que délégué, et Jacky Herens en tant que suppléant (8 pour, 4 contre, 1 non valable).

La province est demandeuse pour reprendre les **cours d'eau de catégorie 3** des communes. Le conseil communal à néanmoins décidé à l'unanimité de ne pas reclasser les cours d'eau de 3ème catégorie et de les garder sous la **gestion de la commune** jusqu'à décision ultérieure.

Le **règlement** ainsi que le formulaire de demande pour le **prêt de barrières nadar et de herses** a été adapté. Désormais, un **montant fixe** est fixé pour la **fourniture et la collecte** de celles-ci (8 pour, 1 abstention, 4 ne votent pas).

Les conseillers Smeets, Levaux, Wynants, Happart et Houbiers (RAL) quittent la séance.

La province fait une offre afin de lancer **en commun** une **procédure d'adjudication** pour la conclusion d'assurances par les **zones de police limbourgeoises**. Elle interviendrait à cet effet comme une centrale d'achat. Le conseil communal a accordé un mandat à la province à cet effet (8 pour).